

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SESSION D'EXAMEN 2024



Horaire de la session d'examen

Pour connaître l'horaire des examens de votre enfant, veuillez consulter le site Web de l'école :

- [Horaire de la session d'examen par secteur.](#)

Appareils numériques

Il est strictement défendu d'avoir en sa possession tout appareil numérique (téléphone cellulaire, montre intelligente, écouteurs, lecteur MP3 ou tout autre appareil numérique). Le non-respect de cette règle entraînera la note « 0 » à l'épreuve. Nous conseillons fortement à votre enfant de ne pas apporter ses appareils numériques à l'école pendant la session d'examen. Dans le cas contraire, il devra les laisser dans son casier.

Absence

[Le guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles](#) prévoit que seuls les motifs d'absence suivants sont reconnus :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Type d'examen	Motif d'absence reconnu	Motif d'absence non reconnu
Épreuve unique du MÉQ (4 ^e et 5 ^e secondaire)	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.	L'élève obtiendra la note « 0 » et devra faire la demande pour s'inscrire à la reprise d'examen au mois de juillet.
Épreuve obligatoire du MÉQ (2 ^e secondaire)	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.
Examen de la session d'examen école	Les modalités seront déterminées par la direction de l'école.	L'élève obtiendra la note « 0 ».

Les pièces justificatives devront être transmises à la direction dans les plus brefs délais.

Carte étudiante

Il est obligatoire d'avoir en sa possession sa carte étudiante et de la présenter lors de la passation des épreuves ministérielles et des évaluations de la session d'examens. En cas de perte, votre enfant doit se référer à son secrétariat de secteur. (Régulier D-103, PÉI, Sport-études et PISPC M-130 et l'adaptation scolaire C-242).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SESSION D'EXAMEN 2024



Comportement attendu en classe

Une fois les copies d'examen distribuées, il est strictement interdit de communiquer de quelque manière que ce soit, que ce soit par le regard, la parole, l'échange de documents ou même en déposant l'épreuve sur le bureau avec les réponses visibles. Tout élève surpris en train de communiquer se verra immédiatement retirer sa copie d'examen et devra quitter la salle de classe. Par conséquent, il recevra automatiquement la note de « 0 » pour son examen. Toute tentative de tricherie sera considérée comme du plagiat et entraînera également la note de « 0 ».

Liens intéressants sur le site Web du MÉQ

- [Horaire de la session d'examen et de la reprise des épreuves du ministère de l'Éducation](#)
- [Guides à l'intention des parents](#)

Résultats des épreuves ministérielles

Pour les élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire, les relevés des apprentissages du ministère, incluant les résultats obtenus aux épreuves uniques ainsi que le diplôme de 5^e secondaire seront postés par le MÉQ à partir du 22 juillet 2024. Il sera toutefois possible d'avoir accès aux résultats des épreuves ministérielles sur le site du MÉQ à partir du 8 juillet 2024. Vous devrez préalablement vous créer un compte : [Portail.education.gouv.qc.ca/fr](https://portail.education.gouv.qc.ca/fr).

Résultats des examens école et bulletin

Les résultats des examens école ainsi que le bulletin de la 3^e étape seront disponibles sur le portail parents Mozaïk, au plus tard le 5 juillet 2024. Cependant, veuillez noter qu'entre le 10 juin et la date de publication du bulletin, les résultats ne seront pas accessibles sur le portail parents Mozaïk. Cette période est réservée au calcul des résultats et à la production du bulletin.

Les résultats indiqués au bulletin scolaire pour les matières suivantes en 4^e secondaire : mathématiques, sciences et histoire, ainsi que pour les matières en 5^e secondaire : français et anglais, ne seront pas finaux. Vous devrez attendre les résultats des épreuves ministérielles pour obtenir un résultat final.

En cas d'échec dans une matière, un membre du personnel de l'école vous contactera pour vous informer et offrir à votre enfant la possibilité de s'inscrire aux cours d'été.

Cours d'été

Pour connaître les modalités concernant les cours d'été qui auront lieu du 8 au 19 juillet 2024 :

- [Cours d'été | École Louis-Philippe-Paré \(gouv.qc.ca\)](#)

Merci de votre collaboration et bonne session d'examen à votre enfant !